

DELIBERATION N° 83/6-08 : TRAITEMENT INFORMATIQUE EFFECTUE PAR LA VILLE DE NANCY POUR LE  
COMPTE DE LA COMMUNE DE LUDRES : RECONDUCTION DE LA CONVENTION  
ET EXTENSION

Par délibération en date du 22 Octobre 1977, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer avec la ville de NANCY une convention déterminant les conditions d'intervention et d'exécution de travaux effectués par son service informatique pour le compte de la Commune de LUDRES, notamment la gestion du fichier électoral et la paie du personnel.

Cette convention, établie pour un an et renouvelable par tacite reconduction chaque année, arrive à expiration en 1983 (Code des Marchés Publics, article 273, fixant la durée maximale des marchés à commande à 5 ans).

L'acquisition d'un matériel informatique adéquat recensant toutes les opérations que se propose d'effectuer la Ville de NANCY pour le compte de la Ville de LUDRES (fichier électoral, paie du personnel, comptabilité, gestion du personnel, état-civil, étiquettes adresses, emprunts) nécessiterait un investissement en matériel et en personnel qui avoisinerait les 20 Francs par habitant, alors que la prestation effectuée par la Ville de NANCY reviendrait environ à 7 Francs par habitant.

Par ailleurs, le système informatique de NANCY présente parmi tous les avantages, la possibilité d'avoir un logiciel personnel communal et rémunérations afférentes constamment à jour, dont la commune peut bénéficier sans que cela lui coûte plus.

Il est donné lecture de ladite convention, notamment de son article IX qui stipule que celle-ci est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de même durée, sans pouvoir excéder 5 années, en vertu de l'article 273 du Code des Marchés Publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 4 abstentions :

- autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la Ville de NANCY pour le traitement informatique du fichier électoral, de la paie du personnel, de la Comptabilité, de la Gestion du Personnel, de l'Etat-Civil, des étiquettes adresses, des emprunts.